

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 13 OCTOBRE 2021**

**N°CT2021.4/065-5**

L'an deux mil vingt et un, le treize octobre à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni en salle des conseils de l'Hôtel de Ville de Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Luc CARVOUNAS, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Patrick FARCY, Madame Pauline ANAMBA-ONANA, Monsieur Julien BOUDIN, vice-présidents.

Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Arnaud VEDIE, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Philippe LLOPIS, Madame Claire CHAUCHARD, Monsieur Grégoire VERNY, Monsieur Eric TOLEDANO, Monsieur François VITSE, Madame France BERNICHI, Monsieur Vincent BEDU, Monsieur Jean-Philippe BIEN, Madame Anne-Marie BOURDINAUD, Monsieur Maurice BRAUD, Monsieur Bruno CARON, Madame Dominique CARON, Monsieur Jean-Edgar CASEL, Monsieur Mohamed CHIKOUCHE, Madame Marie-Carole CIUNTU, Madame Julie CORDESSE, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Madame Catherine DE RASILLY, Monsieur Richard DELLA-MUSSIA, Madame Virginie DOUET-MARCHAL, Monsieur Etienne FILLOL, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Claire GASSMANN, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Philippe GERBAULT, Monsieur Vincent GIACOBBI, Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Bruno KERISIT, Madame Corine KOJCHEN, Madame Sophie LE MONNIER, Madame Jacqueline LETOUZEY, Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Ludovic NORMAND, Monsieur Joël PESSAQUE, Monsieur Jean-Louis POUJOL, Madame Sonia RABA, Madame Carine REBICHON-COHEN, Monsieur Michel SASPORTAS, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Josette SOL, Monsieur Axel URGIN, Madame Marie VINGRIEF, Monsieur Michel WANNIN, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Didier DOUSSET à Monsieur Alexis MARECHAL, Madame Patrice DEPREZ à Monsieur Jean-François DUFEU, Madame Oumou DIASSE à Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Patrick DOUET à Monsieur Denis OZTORUN, Madame Rosa LOPES à Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Akli MELLOULI à Monsieur Laurent CATHALA, Madame Séverine PERREAU à Monsieur Jean-Philippe BIEN, Madame Marie-Christine SALVIA à Madame Josette SOL, Madame Laurence WESTPHAL à Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Madame Mathilde WIELGOCKI à Monsieur Bruno CARON.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Philippe BIEN.

Nombre de votants : 74

Vote(s) pour : 74

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 13 OCTOBRE 2021**

**N°CT2021.4/065-5**

**OBJET :** **Finances** - Harmonisation du dispositif d'attribution des cadeaux au personnel à l'occasion des fêtes de fin d'année.

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

**VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment l'article 9 ;

**VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 88-1 ;

**VU** la loi n°2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ;

**VU** la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale ;

**VU** ensemble les délibérations du conseil de territoire n°CT2019.2/032-7 du 10 avril 2019 et n°CT2019.3/058 du 19 juin 2019 relatives aux mesures en matière d'action sociale ;

**VU** l'avis favorable des représentants du personnel auprès du comité technique du 1<sup>er</sup> octobre 2021 ;

**VU** l'avis favorable des représentants de l'établissement auprès du comité technique du 1<sup>er</sup> octobre 2021 ;

**CONSIDERANT** que dans le cadre de sa politique d'action sociale, Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) permet à ses agents de bénéficier du CNAS, d'une participation à leur mutuelle, d'une garantie obsèques à tarif réduit, d'une aide financière en cas de difficultés, d'un accompagnement médico-social ou encore d'un cadeau pour leurs enfants de moins de 12 ans ;

**CONSIDERANT** qu'afin d'achever l'harmonisation de notre politique d'action sociale,

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 13 OCTOBRE 2021**

il est proposé d'étendre le dispositif des chèques cadeau pratiqué par la communauté du Haut Val-de-Marne à l'ensemble des agents de la collectivité.

**CONSIDERANT** ainsi que tout agent de GPSEA, recruté sur un emploi permanent pour une durée d'engagement au moins égale à 6 mois, recevra en fin d'année un chèque cadeau d'une valeur de 35 euros ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,  
REGULIEREMENT CONVOQUE LE 07 OCTOBRE 2021,  
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**ARTICLE 1 :** **ETEND** le dispositif des chèques cadeaux à l'ensemble des agents de la collectivité au titre de la politique d'action sociale.

**ARTICLE 2 :** **DIT** que tout agent de GPSEA, recruté sur un emploi permanent pour une durée d'engagement au moins égale à 6 mois, recevra en fin d'année un chèque cadeau d'une valeur de 35 euros.

FAIT A CRETEIL, LE TREIZE OCTOBRE DEUX MIL VINGT ET UN.

Le Président,

Laurent CATHALA